



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/WP.7/2001/5/Add.1
27 septembre 2001

FRANÇAIS SEULEMENT

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Groupe de travail de la normalisation des produits
périssables et de l'amélioration de la qualité

Cinquante-septième session, Genève, 12-14 novembre 2001

Point 3 f) de l'ordre du jour provisoire

CORRIGENDUM A LA VERSION FRANCAISE DES NORMES

Note du secrétariat

Il a été demandé au secrétariat d'apporter un certain nombre de corrections à la version française de quelques normes, qui sauf objection, y seront incorporées. Pour ce qui est de la version anglaise des normes, il est demandé de se référer au document TRADE/WP.7/2001/5.

Changements d'ordre général

In FFV-01, FFV-05, FFV-09, FFV-11, FFV-16, FFV-28 and FFV-41:

V. A. Uniformité: inverser l'ordre des deux derniers paragraphes, à savoir que le paragraphe commençant par "la partie visible..." devrait figurer en dernière position.

FFV-01: Pommes et Poires

II.B.(ii), troisième paragraphe	Remplacer "Certains fruits" par "Elles"
II.B.(ii), troisième paragraphe	Aux trois premiers tirets, remplacer "une légère anomalie" par "un léger défaut". Remplacer le quatrième tiret par "des légers défauts d'épiderme qui ne doivent pas dépasser:"
II.B.(iii), troisième paragraphe	Aux trois premiers tirets, remplacer "anomalies" par "défauts".
III. Première paragraphe	Remplacer "le poids minimum" par "le poids minimal".
V.B.	Insérer un retour de ligne avant la dernière phrase.

FFV-06: Haricots

IV.A.(ii)	Insérer un paragraphe avant "En outre..." et remplacer "%" par "pour-cent".
IV.A.(iii)	Insérer un paragraphe avant "En outre..." et remplacer "%" par "pour-cent".

FFV-14: Agrumes

II.B.	Insérer une ligne sous Satsumas, clémentines et autres variétés de mandarines et leurs hybrides : "- Teneur minimale en jus:" Insérer une ligne sous Oranges : "- Teneur minimale en jus:"
II.C. (ii) deuxième paragraphe	Au dernier tiret, remplacer "par exemple" par "tels que".
II.C. (iii) deuxième paragraphe	Au quatrième tiret, supprimer "légers". Au cinquième tiret, supprimer "légers" et remplacer "par exemple" par "tels que".
III.A.	Remplacer "Grapefruits et leurs hybrides 70 mm" par "Pomélos et leurs hybrides 70 mm" et "Pomélos 110 mm" par "Pamplemousses 110 mm".
III.B	Deuxième tableau, (Satsumas, clémentines....), à la dixième ligne, remplacer "41 - 58" par "41 - 48"
III.C. (iii)	remplacer "cageot" par "pallot"
IV.A. (iii)	dernière ligne, remplacer ".....superficielles non cicatrisées et sèches ou de fruits mous ou flétris" par: ".....superficielles non cicatrisées, des coupures sèches ou de fruits mous ou flétris"

IV.B	Remplacer “Grapefruits et leurs hybrides 67 mm” par “Pomélos et leurs hybrides 67 mm” et “Pomélos 98 mm” par “Pamplemousses 98 mm”.
V.C. (b)	remplacer “cageot” par “pallot”
VI.B.	Au sixième tiret, remplacer “grapefruits” par “pomélos” Au septième tiret, remplacer “pomélos” par pamplemousses”

FFV-28: Pois

II.B. (ii)	Pour les mange-tout, au deuxième tiret, remplacer “légères anomalies” par “légers défauts”
------------	--

FFV-19: Raisins de Table

V.A.	Au troisième paragraphe, remplacer “conditionnés” par “présentés”
------	---

FFV-23: Melons

Note de bas de page No. 2	Insérer avant le mot Charentais “melons du type” et remplacer le mot “variétés” par “melons”.
---------------------------	---

FFV-36: Tomates

I. deuxième paragraphe	Supprimer le texte: “Suivant leur forme ou présentation”
IV. A. et B.	remplacer “%” par “pour-cent” partout.